

## INVENTONS UN NOUVEAU LIEU PARTAGE

**Résumé de échanges ayant eu lieu lors de la seconde réunion publique dédiée à l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien tribunal d'instance de Château-Chinon.**

**Le 21 septembre 2022, ancien tribunal, 3 route de Nevers**

### **Personnes présentes :**

Nathalie GUENARD (AAPPMA), Olivia BICHON (LEGTA du Morvan), Didier GOUEL (habitant), Quentin MILLET (Pour une fois qu'on sort), J-L PARENT (habitant), Marc BONNOT (Mairie de Fachin), Denis FOUCAULT (CCMSGL), Sophie RIBAILLIER (CD 58), Eric CAMELIN (Judo Club), Thierry MARTIN (Morvan Oxygène), Bruno BOUDOT (FCCCA), David BEAUDEQUIN (OTMSGL), René BLANCHOT (Président CCMSGL), Patrice JOLY (sénateur de la Nièvre et conseiller dép. Ch-Ch), Laetitia STUBER (chargée de communication CCMSGL), Elodie COUAILLER (agent de développement CCMSGL), Daniel MARTIN (VP CCMSGL), Sylvain MATHIEU (Pdt du Marc du Morvan et élu Région), Laurent MARCEAU (Cité muséale), Frédérique JANAND (CD 58), Sylvie RICHOUX (Cité Muséale), Mady LINARES (Chorale l'Eau Vive), Jean-Yves HEBRARD (Proviseur Lycée des Métiers François Mitterrand), Dominique PEYRE (Asso Le Mouton Zébré), Jérôme MARTIN (Directeur Centre social, Asso A l'eau), Clémence DAVENNE (DGS CCMSGL), Camille ARNODIN (consultante, chargée d'étude), Frank BEAU (consultant, chargé d'étude), Marine FABRE-AUBRESPY (architecte AMD-AI), Amélie RIEUX-FARAUT (architecte AMD-AI).

*Guide de lecture du document.* Seules les personnes en charge de la mission et commanditaires sont nommées dans ce document. Toutes

les autres personnes sont citées au titre de leur statut, fonction, et/ou structure d'appartenance.

### **1 - Résumé des précédents épisodes**

**Avril 2022.** La Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs a lancé une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien tribunal de Château-Chinon en avril 2022. Le Cabinet d'architecte-ingénieurs AMD-AI (Le Creusot) a été mandaté pour la réaliser en co-traitance avec Frank Beau et Camille Arnodin, spécialistes de la concertation publique et chargés d'étude.

**Le 22 avril,** une première réunion a été organisée dans le tribunal, afin de le visiter. 40 personnes étaient présentes.

**Entre avril et juillet** une enquête a été menée, comportant trois volets : 50 entretiens individuels avec des acteurs du territoire / questionnaire général en ligne et papier (95 réponses) / 33 entretiens dans l'espace public.

**Le 10 juillet** une première réunion publique a eu lieu, afin de présenter les résultats de l'enquête. 25 participants étaient présents afin d'échanger et de débattre.

**La seconde réunion du 21 septembre** est dédiée à la présentation de la programmation architecturale issue de cette enquête.

## 2 - Résumé des interventions liminaires et de la présentation architecturale

**Frank Beau et Camille Arnodin, consultants en charge de l'enquête et de la démarche participative résumant les conclusions de l'enquête et des échanges de la première réunion publique du 10 juillet.**

L'enquête permet d'établir qu'il y a un besoin réel de lieu d'activités, notamment culturelles, de loisirs, éducatives et sociales, de mise à disposition de salles, d'espaces de stockage et de rencontre pour les associations et les acteurs du territoire.

L'enquête a permis d'établir que les besoins portent autant sur des activités associatives, qu'économiques. Le lieu a donc vocation à être un lieu hybride d'activités, de rencontre, de convivialité, qui soit autant un lieu pour les associations et acteurs, qu'un « office de l'habitant ». Le lieu accueillera l'école de musique de la communauté de communes, les associations désireuses d'y participer dans tous les domaines d'activité, de jeunes entreprises le cas échéant. Il prévoira des résidences temporaires à travers des hébergements extérieurs. Il sera un lieu d'accueil des habitants dans une vision transgénérationnelle et interculturelle.

L'enquête a permis d'établir que ce projet doit s'inscrire dans une vision globale des équipements actuels et futurs de Château-Chinon, et être complémentaire notamment de : La Maison de la Solidarité et du Centre social / L'espace Condorcet / La future Cité muséale / Le projet « De la Terre au ciel » de la Mairie de Château-Chinon. Il devra s'intégrer dans une vision d'ensemble de l'aménagement du centre-ville et de la place Notre Dame (programme « Petites villes de demain », Maison « Les Granges » route de Nevers, Maison de la Solidarité, de l'Enfance, maternelle...).

Le lieu ne prévoira pas de pratique sportive en intérieur (propre aux

équipements de gymnases). Il ne comportera pas de salle de danse et de grands spectacles (cette dernière ayant davantage vocation à être installée dans l'ancienne MJC). Il ne proposera pas de salle de fitness, musculation, cette dernière ayant vocation à se développer sur d'autres sites de Château-Chinon et correspondant à une demande forte et réelle, notamment de la part de la jeunesse. En revanche, des activités de musique, chant, de petites pratiques sportives (Yoga, méditation, etc.), ou de loisirs, pourront y être accueillis en complément des espaces existants et futurs.

Les usages identifiés lors de l'enquête permettent d'envisager à ce stade (hormis les locaux techniques et sanitaires), un lieu organisé autour de « pôles » respectivement dédiés à : **la musique et aux arts de la scène** (petites et grandes salles de musique, salle de musique amplifiée et studio) ; **aux arts plastiques et à l'image et aux pratiques de conception** (atelier) ; **aux activités éducatives et de formation en général** proposées par ou pour les associations et acteurs ; **aux réunions et activités partagées des associations, à l'accueil de jeunes entreprises** notamment issues des lycées du territoire ; **à l'accueil via des espaces de convivialité** des habitants de Château-Chinon et du bassin de vie, dans une approche intergénérationnelle et interculturelle. Il serait doté en ce sens **d'une grande salle polyvalente et d'espaces de repos, de restauration et convivialité. Des extensions de logements** seront enfin envisageables pour accueillir **des acteurs en résidence** (comme nous le verrons dans la présentation architecturale, via des cabanes au fond de la cour par ex.). Enfin, le lieu sera doté **d'un pôle d'accueil et d'un espace administratif et d'intendance.**

En ouvrant un axe entre le centre-ville et le parking Louis Gallois, il créera une nouvelle circulation piétonne et un nouvel espace de vie et d'activité. Cette circulation est largement plébiscitée par l'étude.

Les hypothèses sur le modèle économique de fonctionnement et de gouvernance telles qu'elles ressortent de l'enquête, seront présentées lors de la troisième et dernière réunion publique du 9 novembre 2022.

*Voir lien vers les supports en fin de document.*

**Marine Fabre Aubrespy et Amélie Rieux-Faraut présentent le contexte urbanistique et architectural du site et le premier projet de programmation.**

Nous présentons à ce stade une première formalisation du programme, afin de se confronter aux capacités du lieu et d'étudier les possibles. L'architecture, l'image future du bâtiment, les matériaux et les ambiances intérieures seront définis plus tard.

Le bâtiment existant a ses spécificités dont il faut tirer parti. Cependant, nous sommes dans un cadre patrimonial et réglementaire, parfois contraignant, avec lequel il faut composer. S'ajoutent des inconnues concernant principalement la structure existante du bâtiment (plancher, charpente) sur lesquelles un diagnostic devra être réalisé pour valider ces premières hypothèses.

A l'échelle du bâtiment, les différents besoins et types d'espaces ont été quantifiés et répartis dans l'ensemble du bâtiment. L'objectif est de proposer une variété de typologies (grande salle, petites salles, grand volume, petit volume) en adéquation avec l'architecture du lieu. Les espaces seront traités suivant le confort, principalement acoustique, souhaité. Puis il s'agira de montrer des configurations possibles pour valider la flexibilité et la capacité des espaces à s'adapter à différents usages mouvant dans le temps et en fonction des besoins.

Les distributions horizontales et verticales sont primordiales à ce stade car elles peuvent vite prendre beaucoup de place, surtout dans ce bâtiment avec des niveaux de plancher différents. Elles posent les invariants en terme d'organisation. Mais ce sont aussi des lieux d'appropriation forts.

A l'échelle des aménagements extérieurs, l'enjeu est de rendre possible une traversée piétonne Nord-Sud, depuis la route

départementale jusqu'au parking Louis Gallois, malgré une topographie importante de la parcelle. La place du piéton, de la voiture et du végétal doit s'équilibrer en fonction des usages futurs.

*Voir lien vers les supports en fin de document.*

### **3 - Les sujets abordés durant l'échange avec la salle**

#### **Quelques retours positifs à chaud**

Chorale l'Eau vive : « C'est super ! On a hâte ! Cela nous permet de vous suivre avec les explications, c'est intéressant ».

Asso. Pour une fois qu'on sort : « C'est cool ».

Elu : « C'est un projet qui me plaît beaucoup »

#### **Question sur la taille de certaines salles**

Elu de la communauté de communes : « J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de petits bureaux ! Peut-être pas besoin d'en avoir autant à chaque étage ? ».

Réponse de Frank Beau : « Cela dépend du développement de l'école de musique et du besoin de salles d'activités et de réunions pour les associations en effet »

Marine Fabre-Aubrespy : « Il sera évidemment possible de regrouper deux petites salles si besoin ».

#### **Le partage des petites salles de musique**

Une participante : « Une question sur école de musique. Il y a deux salles à l'étage qui peuvent accueillir de la musique. Elles ne sont pas

indiquées avec un traitement acoustique +++\*. Si on fait du yoga en même temps que de la musique amplifiée, comment cela se passe ? ».

*\* Le traitement +++ est la codification adoptée par les architectes pour les salles nécessitant un traitement acoustique important.*

Réponse des architectes : Les salles dédiées à la musique, même si elles sont partagées, seront en effet traitées sur le plan acoustique par défaut.

### **La question des rangements**

Chorale l'Eau vive : « Dans la grande salle, je ne vois pas de linéaire de rangement ».

Réponse de Marine Fabre-Aubrespy : « Des linéaires de rangement sont bien prévus. Ils peuvent être des deux côtés de la salle au besoin ».

### **Local technique ménage**

Centre social : « Il semble manquer une salle de stockage technique, pour stocker par exemple une lessiveuse ou un chariot de ménage, le papier toilette en palette. Il faut bien 4 ou 6 m<sup>2</sup> ».

Réponse de Marine Fabre-Aubrespy : « C'est prévu dans les locaux sanitaires. Cela prend en effet des m<sup>2</sup>. C'est pourquoi le local sanitaire de l'aile gauche prend une certaine place ».

Chorale l'Eau vive : « Pour les personnes qui font le ménage, il faudrait quand même prévoir un peu de stockage par étage pour éviter d'avoir à faire des allers-retours ».

Réponse : « L'ascenseur dessert tous les étages. Ce transport sera donc facilité ». Il est aussi prévu des points d'eau (vidoirs) complémentaires

à chaque étage.

### **Comment les associations et usagers vont se croiser ?**

Mouton Zébré : « Intéressant mais j'ai un manque de capacité à me projeter dedans... je trouve intéressant la cohabitation entre différentes activités (musique et associations...). Ce serait bien d'avoir une représentation de comment cela vit, quels sont les moments de croisement... quel serait le lieu de centralité où on serait obligé de se croiser... Quid d'un lieu de croisement obligé ? Un lieu d'informations, où on affiche ce qui existe autour par exemple. Le petit marché sert à ça aussi ».

Réponse de Frank Beau : « A ce stade, la salle polyvalente, les espaces extérieurs, la tisanerie sont pensés comme des lieux ouverts, propices à l'échange et la convivialité. Il reste encore à savoir comment ils seront des lieux où chacun peut se croiser ».

Morvan Oxygène : « Il y a une vraie problématique de gestion du lieu partagé. Il est facile de gérer un espace partagé, mais comment faire du commun ? ».

Réponse de Marine Fabre-Aubrespy : « Souvent ces espaces ne sont pas utilisés comme on le pense... Les escaliers sont généreux. Ils peuvent être habillés aussi. Les paliers peuvent créer de la rencontre. Cela se dimensionne ».

Agent CCMSGL : « Il y a aussi l'espace d'accueil et l'espace photocopieuse qui peut susciter la réunion ».

Morvan Oxygène : « L'ensemble est bien réfléchi. On crée enfin un espace multiculturel à Château-Chinon. C'est super. Mais côté sportif, je ne retrouve rien hormis les salles de réunion... Et dans ces périodes difficiles, il est important que les asso se retrouvent. Et je ne vois pas comment les asso pourront vivre dans le lieu, hormis pour réunion,

AG... ».

Frank Beau : « C'est sans doute en partie parce que l'étude a conduit à sortir la majorité des pratiques sportives de l'équipement et il est possible que la culture sportive s'y retrouve moins à ce stade ».

Football club : « Je ne vois pas de salle où on rentre et on traverse en voyant les autres, et pas de box pour stocker »

Centre social : « Peut-être manque-t-il un espace ouvert... Par exemple, en terme d'asso, si on avait tous notre boîte aux lettres ici, on pourrait venir et se croiser. On pourrait arriver dans l'entrée, visible de l'extérieur, avec affichage... ».

Morvan Oxygène : « J'aime bien l'idée d'avoir des moyens de communication... Cela permettrait de communiquer entre nous et au public qui traverse, avec les familles ».

Mouton Zébré : « C'est un rêve, mais si c'était un lieu de passage où les gens s'arrêtent, ce serait super ! »

Réponse de Marine Fabre-Aubrespy : « A propos de l'accueil, toute cette partie sera vitrée, on aura pas du tout la même perception de l'espace. Ce qui est plus compliqué à gérer, c'est le fait que ça descende très vite. Dès qu'on met « salle de réunion », « chaises et tables », ça bloque un peu l'imaginaire. S'il y a des canapés, cela change la perception par exemple. Pour les box, j'avais entendu l'idée de casiers... On en a mis partout, avec systèmes de fermeture ».

Morvan Oxygène : « Il peut y avoir des mobiliers roulants... »

Marine Fabre-Aubrespy : « On a déjà fait des bureaux mobiles dans des hangars... »

Frank Beau : « Ce que je comprends de la discussion, c'est qu'au-delà

de salle polyvalente, des salles d'activités et de réunions partagées, de la tisanerie, il faut une sorte de QG des associations, où elles peuvent librement venir, se poser, afficher. Ce serait un espace qui matérialiserait, incarnerait les communs ».

Agent CCMSGL : « Peut-être faut-il ne garder qu'un bureau en bas et faire remonter le bureau de l'école de musique à l'étage ».

Football Club : « Ce serait bien si on a chacun notre placard et un espace où on peut poser notre ordi ».

Le Proviseur du Lycée des métiers se questionne sur le fonctionnement de la tisanerie dans la salle polyvalente.

Marine Fabre-Aubrespy note qu'il y a à ce stade nécessairement une difficulté à se projeter sur des usages partagés... d'autant qu'on est habitués à vivre dans la salle d'audience tel qu'elle est à ce jour. Il est signalé que la tisanerie de la salle polyvalente serait un équipement non doté de four (pour des raisons règlementaires), qui permettrait tout de même de réchauffer des plats, faire du café, du thé, etc.

### **Enjeu de pouvoir accueillir des publics hors cadre associatif**

Frank Beau souligne que les espaces de convivialité doivent être pensés à la fois pour les acteurs qui travaillent dans l'équipement, mais aussi pour le public. La question est de savoir comment ces espaces peuvent être accueillants pour des jeunes, des personnes du quartier, qui voudraient se poser, pratiquer une activité libre, travailler avec un ordinateur. Chacun connaît les limites de l'autogestion des lieux, mais se fixer cet objectif paraît fondamental pour que cet équipement soit autant celui des associations et acteurs de Château-Chinon et du bassin de vie, que des habitants.

Le Mouton Zébré : signale que la présence d'une cuisine est indispensable pour faire vivre un lieu.

## **La traversée de la Cour de la route de Nevers vers le Parking Louis Gallois**

Proviseur du Lycée des métiers : « Sur le projet : ce qui est intéressant, c'est l'ouverture du centre vers autre chose, la traversée ».

Une participante : « Intéressant la traversée, mais dommage de faire rentrer la voiture : ouvrir une rue sur un parking... »

Réponse Marine Fabre-Aubrespy : « Non il n'est pas question de faire traverser les voitures. La voiture ne pourrait accéder que pour les marchés, pour déposer du matériel pour les concerts, pour la gestion technique du bâtiment ».

Mouton Zébré : « La circulation est souvent saturée devant le tribunal. Donc la question de l'accessibilité va se poser ».

Marine Fabre-Aubrespy : « Peut-être que le parking Louis Gallois sera plus utilisé. Il devra nécessairement y avoir réglementairement une place dédiée PMR devant de le futur lieu ».

### **Le financement**

La truite morvandelle : « Ça claque comme ça, mais comment on finance ? Cela me paraît énorme en terme de frais de fonctionnement ».

Frank Beau : « Justement c'est un sujet qui sera abordé lors de la prochaine et dernière réunion publique. Il faudra commencer à chiffrer. Ce que l'on voit à ce stade, c'est qu'il y aura plusieurs leviers pour réduire les coûts. Par exemple, un poste de secrétariat peut être mutualisé entre l'école de musique et les besoins d'intendance du lieu. S'il s'agit de la même personne, une partie des coûts sera déjà pris en charge. Par ailleurs, un agent de développement territorial sur le Haut Morvan est déjà en cours de recrutement à la communauté de

communes. Si on sait que la communauté de communes apportera une partie significative du financement, l'idée est qu'il reste tout à fait raisonnable. En ce qui concerne les leviers de financements via des subventions extérieures, l'idée est de ne pas tomber dans une usine à gaz comme cela a été le cas pour de nombreuses structures culturelles et sociales, avec des parts de financement « au projet » remises chaque année sur la table. En ce qui concerne les fonds dédiés à ce type de lieux, les aides aux Tiers-lieux même si elles arrivent à la fin d'un premier cycle, peuvent aider à amorcer les choses. Par ailleurs, si ce projet s'inscrit dans une problématique de redynamisation territoriale, on peut supposer qu'il existe des leviers via l'Etat, la Région, le Département, l'Europe. On sait par ailleurs que les Tiers-Lieux sont souvent fondés sur le modèle d'un autofinancement à 50%. Cela passe souvent par de la formation. Ce qui est ressorti de l'étude est que les associations sont prêtes à participer aux frais de fonctionnements (fluides), via une adhésion par exemple. S'il semble acté qu'elles n'auront pas à payer pour utiliser les lieux, salles de réunion, etc., la question de leur contribution à la génération de recettes via des événements a été posée. La question des résidences et de la location du lieu à des structures extérieures constituent d'autres leviers encore. L'idée est de poser un modèle cohérent, avec des répartitions équilibrées et pérennes entre les différentes ressources et les besoins, qui puisse être évolutif et se construire aussi étape après étape.

### **Temporalité du projet**

Mouton Zébré : « Une autre question en terme d'espace-temps... Il y aura un énorme travail sur les bâtiments et donc un temps long où rien ne peut se passer ? ».

Réponse d'Amélie Rieux-Faraut : « Pas forcément ! On a fait la restructuration des cuisines du Lycée des métiers avec 4 phases de chantiers. Il y a une vision de départ sur les invariants : l'installation du chauffage, des éclairages etc. Mais après, on peut phaser les choses. Cela s'appelle les « Chantiers en site occupé ». On sait faire.

## 4 - Conclusion des débats et sujets actés

Le projet tel que représenté est conforme aux attentes générales des acteurs présents. Plusieurs points ont été soulignés en revanche en ce qui concerne des propositions à préciser, des points de vigilance.

### L'importance d'un QG associatif et de travailler les espaces de rencontre informels

Le projet actuel ne montre pas assez bien comment les associations vont se croiser de manière informelle, formelles, travailler ensemble. Les besoins exprimés portent sur le fait d'avoir des casiers-box, une salle commune dédiée. La discussion permet d'établir que la localisation idéale de cette salle serait au RDC sur l'aile gauche à l'emplacement de la salle actuellement fléchée comme une salle de réunion et de repos. Elle a cet avantage d'être de plain-pied sur la rue (route de Nevers). Elle deviendrait alors le « QG des assos ». Ces dernières pourraient venir y relever leur courrier quand elles le souhaitent, y faire des réunions, se croiser de manière informelle, y afficher des informations, annonces, etc. La salle étant proche de l'entrée du bâtiment, elle favoriserait le croisement entre les publics, circulant notamment par la cour pour aller vers la maternelle et la Maison de l'enfance. Elle incarnerait cet espace à la fois formel et informel de rencontre et de travail entre les acteurs associatifs, manquant à ce jour à Château-Chinon. Cela a pour corollaire d'inciter les associations à y localiser soit leur adresse/siège, soit une boîte postale dédiée.

Le fait de dédier cette salle aux associations nécessite de revoir l'agencement de la partie administrative dédiée à l'école de musique, qui pourrait être placée à l'étage. La problématique de rencontre entre les acteurs passera aussi par un travail sur les espaces communs (escaliers, paliers), et les salles de multi-activités ou dédiés à des moments de repos et de convivialité (salle polyvalente) ; la tisanerie, la

cour et ses espaces aménagés.

Il est important de mentionner par ailleurs, que le terme de « salle polyvalente » actuellement utilisé, peut prêter à confusion. Il ne s'agit pas d'une salle polyvalente, au sens d'un gymnase, mais d'une salle susceptible d'accueillir des activités diverses (AG d'associations, formations, pratiques sportives type Yoga et gym douce, loisirs et jeux, espaces de travail, etc.).

### Equilibre entre école de musique et associations

L'école de musique de la communauté de communes occupera les locaux. L'enjeu sera à la fois de lui dédier des espaces suffisants pour ses activités et sa gestion administrative et suffisamment de place aux associations et autres activités. Le meilleur équilibre doit être trouvé afin que ce lieu soit représentatif de l'ensemble de ces pratiques. Cela supposera de partager certaines salles, notamment les salles de cours instrumentaux particuliers, qui pourront devenir des salles pour toutes autres activités, réunions et travail, en fonction d'une gestion en commun des plannings. Par ailleurs, la grande salle de musique sera partagée avec les associations de chants, de musique et des arts de la scène du territoire.

### La taille des salles et leur répartition

Le scénario actuel prévoit plusieurs petites salles notamment au premier étage. Cette formule n'est en rien définitive. Les agencements définitifs devront faire l'objet d'un réexamen en fonction des besoins des différents acteurs. Par ailleurs, le traitement des salles permettra d'envisager que les fonctions de ces dernières pourront évoluer dans le temps et en fonction des usages.

### Le coût de l'équipement

La troisième réunion publique permettra d'entrer dans le détail du

coût global du projet (investissement et fonctionnement). L'objectif qui sera poursuivi sera de réaliser un budget capable de répondre aux attentes et qui soit raisonnable pour pouvoir être supporté par la Collectivité. Il faudra le mettre au regard du bénéfice que ce projet pourra apporter au territoire en terme de développement des pratiques, des usages, d'attractivités.

### **La circulation dans la cour**

Il est entendu que l'ouverture de la cour constitue un élément fort du projet, afin de favoriser la circulation entre le centre-ville et le Parking Louis Gallois (Maison de l'Enfance et maternelle). Ce passage permettra par ailleurs de rapprocher les publics de cet équipement au service de ces derniers. Il est acté que ce passage sera piéton et ne sera donc pas un axe de circulation de véhicules. L'accès des véhicules de service, de livraison, du marché, et d'accès PMR constituera les exceptions à cette règle.

### **La temporalité du projet et l'importance de la phase de préfiguration**

S'il est entendu que le projet ne sera pas achevé avant plusieurs années, il commencera à vivre dès les prochains mois à travers des étapes de préfiguration essentielles à sa construction. Cela se matérialisera par :

- Le fait de rendre accessible dès cette rentrée 2022, la salle d'audience actuelle aux associations, pour leurs réunions, AG, etc ;
- La création des prémices d'un « QG associatif, » tel que circonscrit dans ces échanges, pourra être envisagée, notamment dans la partie gauche du bâtiment visée pour y installer à terme cet espace ;
- La mise en place de chantiers participatifs sur les espaces intérieurs et extérieurs.

- L'accompagnement de l'écosystème des acteurs participant au futur lieu et au développement des activités du territoire, à travers la mise en place de projets en commun.

**Ces questions seront abordées et détaillées lors de la dernière réunion publique, qui aura lieu le 9 novembre 2022 dans l'ancien tribunal.**

Le 27 septembre 2022

**RETROUVEZ TOUS LES SUPPORTS DE SYNTHÈSE  
ET DE PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE**

[En cliquant ici](#)

ou bien en recopiant le lien suivant :

<https://www.ccmorvan.fr/les-projets/inventons-un-espace-partag%C3%A9-dans-l-ancien-tribunal-de-ch%C3%A2teau-chinon/>

**Pour contacter l'équipe en charge de l'étude :**

[projet-tribunal@ccmorvan.fr](mailto:projet-tribunal@ccmorvan.fr).